FCPI Eiffel Innovation Stratégique 2026
BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
Code ISIN : FR00140196W1
Société de gestion : Eiffel Investment Group
22, rue de Marignan 75008 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 39 54 35 67 - www.eiffel-ig.com
SAS au capital de 14 435 950 € - RCS Paris 510 813 991
N° d'agrément AMF : GP-10000035

Agrément AMF : 03/07/2026
Dépositaire : SOCIETE GENERALE
29, boulevard Haussmann
75009 Paris

MODE D'EMPLOI

Veuillez lire le Bulletin de Souscription dans son intégralité avant de le compléter et de le signer.

1. Veuillez remplir l'intégralité des informations demandées dans le Bulletin de Souscription.

2. Veuillez joindre les pièces justificatives suivantes :

- **Justificatif de domicile** daté de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité, gaz, internet, téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, dernier avis d'imposition ou certificat de non-imposition, dernière taxe foncière ou d'habitation).
- La copie recto/verso de la **CNI** ou du **Passeport**, en cours de validité, du souscripteur.
- Le règlement par chèque à l'ordre du FCPI Eiffel Innovation Stratégique 2026.
- Si vous choisissez une livraison des parts sur votre compte titres, merci de joindre le RIB du compte titres correspondant.
- **RIB** nécessaire au Dépositaire du Fonds afin d'effectuer les distributions à l'échéance.
- Un justificatif d'origine des Fonds sera demandé lorsque le montant de la souscription est supérieur à 100 000 euros.

3. Veuillez dater, signer le Bulletin de Souscription et renseigner la mention « Lu et approuvé, bon pour souscription ».

4. Veuillez envoyer un exemplaire original signé du Bulletin de Souscription à l'adresse suivante :
Eiffel Investment Group - 22 rue de Marignan - 75008 Paris

5. Conservez un exemplaire du bulletin de souscription complété et signé par vos soins.

EIFFEL INVESTMENT GROUP

FCPI Eiffel Innovation Stratégique 2026
BULLETIN DE SOUSCRIPTION

AVERTISSEMENT

Nous attirons votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 8 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 01/01/2035 prorogeable trois fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 01/01/2038. Le Fonds commun de placement dans l'Innovation catégorie de Fonds commun de placement à risques est principalement investie dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds commun de placement dans l'Innovation décrits à la rubrique «Profil de risque» du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres Fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP) d'ores et déjà gérés par Eiffel Investment Group relatif au quota d'investissements éligibles :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible prévu dans le règlement du fonds	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2025	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
FCPI INNOVALTO 2017-2018	2017	70%	N/A en pré-liquidation	30/06/2021
FCPR ALTO AVENIR	2018	50%	N/A en pré-liquidation	31/12/2019
ALTO INNOVATION 2019	2019	70%	71,92%	30/06/2023
ALTO INNOVATION 2020	2020	88%	88,49%	31/12/2024
ALTO INNOVATION 2021	2021	88%	89,98%	30/06/2025
ALTO INNOVATION 2022	2022	88%	60,76%	30/06/2026
ALTO INNOVATION 2023	2023	88%	30,27%	30/06/2027
ALTO INNOVATION 2024	2024	95%	10,49%	30/06/2028
EIFFEL INNOVATION STRATEGIQUE	2025	90%	0%	29/06/2029
EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES	2022	50%	53,43%	31/12/2024

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR PERSONNE PHYSIQUE

SOUSCRIPTEUR Je soussigné(e)* ☐ M. ☐ Mme

Situation familiale* : ☐ Célibataire ☐ Marié (e) ☐ Veuf (ve) ☐ Concubin ☐ Pacsé (e)

Nom*_____

Nom de naissance* _____

Prénom* _____

Date de naissance* _____Commune de naissance* _____

Département de naissance* _____

Pays de naissance* _____Nationalité* _____

Profession (ancienne profession si retraité ou sans emploi)* _____

Téléphone _____

E-mail _____ @ _____

Adresse de résidence fiscale* _____

Code postal* _____ Ville* _____

Pays de résidence fiscale* ☐ FRANCE ☐ Autre(s) pays : _____

Numéro d'identification fiscale (Si autre(s) pays, NIF obligatoire)* : _____

Êtes-vous une US Person tel que ce terme est défini dans la Régulation S du U.S. Securities Act of 1933 ? ☐ Oui ☐ Non

Adresse postale (si différente de l'adresse fiscale)* _____

_____

Code postal* _____ Ville* _____

Pays*: _____

** les champs marqués d'un * sont obligatoires*

• Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an un mandat[1] ou une importante fonction politique, juridictionnelle ou administrative ? ☐ Oui ☐ Non

Si OUI, indiquez (i) le nom et (ii) la fonction : _____

Dans quel pays ? _____

• Une personne de votre famille ou de votre entourage[2] exerce-t-elle, ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? ☐ Oui ☐ Non

Si OUI, indiquez (i) le nom et (ii) la fonction : _____

Dans quel pays ? _____

CO-SOUSCRIPTEUR Je soussigné(e)* ☐ M. ☐ Mme

Situation familiale* : ☐ Célibataire ☐ Marié (e) ☐ Veuf (ve) ☐ Concubin ☐ Pacsé (e)

Nom* _____

Nom de naissance* _____

Prénom* _____

Date de naissance* _____ Commune de naissance* _____

Département de naissance* _____

Pays de naissance* _____ Nationalité* _____

Profession (ancienne profession si retraité ou sans emploi)* _____

Téléphone _____

E-mail _____ @ _____

Adresse de résidence fiscale* _____

Code postal* _____ Ville* _____

Pays de résidence fiscale* ☐ FRANCE ☐ Autre(s) pays : _____

Numéro d'identification fiscale (Si autre(s) pays, NIF obligatoire)* : _____

Êtes-vous une US Person tel que ce terme est défini dans la Régulation S du U.S. Securities Act of 1933 ? ☐ Oui ☐ Non

Adresse postale (si différente de l'adresse fiscale)* _____

_____

Code postal* _____ Ville* _____

Pays*: _____

** les champs marqués d'un * sont obligatoires*

• Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an un mandat[1] ou une importante fonction politique, juridictionnelle ou administrative ? ☐ Oui ☐ Non

Si OUI, indiquez (i) le nom et (ii) la fonction : _____

Dans quel pays ? _____

• Une personne de votre famille ou de votre entourage[2] exerce-t-elle, ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? ☐ Oui ☐ Non

Si OUI, indiquez (i) le nom et (ii) la fonction : _____

Dans quel pays ? _____

[1] Chef d'Etat, Chef de gouvernement, Membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne – Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement Européen - Membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique national ou étranger - Membres d'une cour suprême ou cours constitutionnelle - Membres d'une cour des comptes – Dirigeant ou Membre de l'organe de direction d'une banque centrale – Ambassadeur - Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique – Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée - Directeur, directeur adjoint ou membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité (R 561-18 du Code Monétaire et Financier)

[2] Conjoint/Concubin notoire – Partenaire de PACS - Enfants et leurs conjoints – Parents

DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR PRÉALABLES À LA SOUSCRIPTION

Je déclare et garantis que mon commercialisateur :
• s'est enquis de ma situation financière et patrimoniale, de mon expérience ainsi que de mes objectifs et mon expérience en matière d'investissements ;
• m'a remis la brochure de présentation et le Document d'Information Clé, ci-après - DIC ;
• m'a informé des caractéristiques propres de ce type de FCPI et du caractère des risques que peut comporter ce produit (et en particulier le risque de pouvoir perdre de l'argent) et des conditions de cessions et de rachats des parts ;
• m'a informé que le Règlement du Fonds est à ma disposition sur le site internet d'Eiffel Investment Group et sur simple demande auprès de la Société de Gestion ;
• m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions du fonds ;

Le souscripteur déclare et garantit :
• **avoir acquis les parts du Fonds en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L341-1 du code monétaire et financier ;**
• effectuer cet investissement pour mon propre compte, et être le bénéficiaire effectif des parts du Fonds ainsi que des revenus qui seront distribués par le Fonds, et en aucun cas pour le compte d'un tiers ;
• avoir tous les pouvoirs et autorisations nécessaires pour conclure et exécuter valablement son engagement de souscription ;
• avoir reçu et pris connaissance du Règlement et du DIC du Fonds ;
• avoir pris connaissance que les parts sont intégralement libérées en numéraire et en une seule fois ;
• avoir pris connaissance des dispositions du Règlement du Fonds relatif aux « US Persons » au sens de la règlementation américaine dite « FATCA » et ne pas être un résident fiscal des Etats Unis d'Amérique et s'engage à informer immédiatement la Société de Gestion du Fonds de tout changement de situation à cet égard ;
• également à fournir à l'administrateur des titres toute information requise conformément à la réglementation FATCA que celui-ci pourrait me demander. J'ai bien noté qu'à défaut de fournir ces informations, l'administrateur des titres effectuera conformément au Règlement du fonds, une déclaration auprès de l'administration fiscale française, et qu'en conséquence des informations seront divulguées à cette dernière qui partagera ces informations avec le U.S Internal Revenue Service, administration fiscale américaine ;
• comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de Parts A du Fonds et notamment : (i) que pendant toute la Durée de vie du Fonds, je ne pourrai pas demander à la Société de Gestion le rachat de mes parts, hors circonstances exceptionnelles listées au Règlement, (ii) que le Fonds a une durée de 8 ans à compter de la Date de Constitution du Fonds, soit jusqu'au 1er janvier 2035 à minuit, éventuellement prorogée de trois périodes successives de un an chacune, soit jusqu'au 1er janvier 2038 à minuit au plus tard et (iii) que ma souscription dans le Fonds s'accompagne d'un risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
• (i) avoir la capacité financière de supporter le risque économique de son investissement, (ii) disposer de moyens suffisants pour subvenir à ses besoins actuels et à de possibles imprévus et (iii) ne pas avoir de besoin de liquidité eu égard à son investissement dans le Fonds ;
• que la réduction d'impôt sur le revenu (IR) n'est pas le seul motif de ma souscription dans le Fonds ;
• avoir été informé de sa catégorisation en tant que client non professionnel ;
• que les fonds utilisés pour ma souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite, du trafic de stupéfiants, de la fraude aux intérêts financiers des Communautés Européennes, de la corruption ou d'activités criminelles et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
• que la Société de Gestion ou l'administrateur des titres pourra réaliser toute déclaration relative à ma souscription au regard de la Directive européenne 2014/107/UE relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal ;
• avoir connaissance du fait qu'aucun porteur de parts personne physique du Fonds ne peut détenir directement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de 10% des parts émises par le Fonds ;
• avoir procédé à mes propres recherches en ce qui concerne les aspects fiscaux, juridiques, financiers et les autres aspects économiques de cet investissement et avoir consulté et m'être uniquement reposé sur l'avis de mes propres conseils juridiques, fiscaux et financiers, afin d'évaluer les avantages à investir dans le Fonds et les risques encourus ;
• à fournir spontanément à la Société de Gestion toutes informations ou attestations concernant ma situation fiscale, juridique ou ma situation financière qui seraient nécessaires à la Société de Gestion ;
• à informer la Société de Gestion dans les plus brefs délais de tout changement de ma situation ou de toute modification de mes coordonnées ou de si un ou plusieurs éléments du présent document deviendrai(ent) incorrect ;

☐ **J'autorise** ou ☐ **Je n'autorise pas** Eiffel Investment Group à m'adresser par courrier électronique la lettre d'information et toutes autres informations sur l'activité de la société.

DÉCLARATIONS SPÉCIFIQUES AFIN DE POUVOIR BÉNÉFICIER DE LA RÉDUCTION D'IR 2026

Je déclare :
• avoir noté que le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et qu'il est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition du présent document (30 juillet 2026).
• m'engager conformément aux dispositions du Code Général des Impôts à conserver les parts A souscrites pendant 5 ans au moins à compter de la souscription.
• avoir noté que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
1. être fiscalement domicilié en France,
2. ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du FCPI Eiffel Innovation Stratégique 2026 ni détenir ou avoir détenu à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FCPI plus de 25% des droits dans les bénéfices de société dont les titres figurent à l'actif du FCPI.

• avoir noté que le non-respect des engagements entraînerait la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié.
• avoir pris connaissance du plafonnement des avantages fiscaux relatifs à l'impôt sur le revenu et de l'impossibilité de cumuler la réduction d'IR avec l'exonération sur les plus-values (il est précisé que le Fonds n'ouvre pas droit à cette exonération).

SOUSCRIPTION ET CONSERVATION DES PARTS

Je déclare souscrire à _____ , _____ parts A (nombre minimum de 15 parts) de 105 € chacune (dont 5 € de droits d'entrée pour chaque part A)
Je verse un montant de souscription initiale totale de _____ , _____ €,
qui comprend un montant de droits d'entrée de _____ , _____ €. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Ce versement sera converti en part A dès réception du montant de la souscription par le dépositaire du FCPI. Il me sera adressé une attestation nominative pour les parts souscrites et libérées.

Je souhaite que les parts A souscrites soient (cocher la case correspondante) :

☐ Conservées en **NOMINATIF PUR** à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, **choix par défaut** (il me sera alors adressé une convention d'inscription en compte)

☐ Transférées en faveur de mon **COMPTE TITRES** dont voici les coordonnées. **Joindre un RIB de l'établissement**

IBAN du compte titres ⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊⌊⌊ ⌊⌊⌊

Durée de blocage des avoirs comprise entre 8 ans et 11 ans.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Paiement de la souscription totale (droit d'entrée inclus) par chèque à l'ordre de **FCPI Eiffel Innovation Stratégique 2026**

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT :
• JUSTIFICATIF DE DOMICILE daté de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité, gaz, internet, téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, dernier avis d'imposition ou certificat de non-imposition, dernière taxe foncière ou d'habitation).
• une copie recto-verso de la PIECE D'IDENTITE (CNI ou passeport) en cours de validité du souscripteur et du co-souscripteur le cas échéant.
• un RIB, nécessaire au dépositaire du Fonds afin d'effectuer les distributions à l'échéance.

ENCADREMENT DES FRAIS

Le distributeur est amené à recevoir des rémunérations et/ou commissions des fournisseurs de produits financiers en sa qualité de placeur d'instruments financiers. Le détail des frais et rémunérations relatives à la commercialisation des produits est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion :
Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,18% (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,43% (TMFAM_D) dans la limite maximale de 11 ans.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximum de frais annuels moyens (TFAM maximaux*)	
	TFAM gestionnaire et Distributeur maximum*	Dont TFAM Distributeur maximum*
Droit d'entrée et de sortie	**0,45%**	**0,45%**
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	**2,73%**	**0,98%**
dont frais de constitution	0,05%	-
dont frais non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30%	-
dont frais de gestion indirects	0,25%	-
Total	**3,18%**	**1,43%**

La rémunération du Distributeur (hors droits d'entrée) au titre du service rendu s'élève donc à 10,80% maximum sur la durée de vie maximale du Fonds.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion ("Carried interest")
Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100% (RM).

CONNAISSANCE DU SOUSCRIPTEUR ET TEST DE CARACTÈRE APPROPRIÉ DU PRODUIT

I - Origine des capitaux :

- ☐ Cession d'actifs professionnels
- ☐ Indemnités, dommages et intérêts
- ☐ Revenu immobiliers
- ☐ Réemploi d'épargne
- ☐ Donation
- ☐ Revenus professionnels (prime, salaire, bonus)
- ☐ Prestations d'assurance (décès, accident, invalidité)
- ☐ Héritage
- ☐ Dividendes, remboursement de compte-courant d'associé
- ☐ Cession de parts sociales
- ☐ Cession immobilière
- ☐ Gain ou Jeu
- ☐ Cession de biens mobiliers

(Un justificatif d'origine des Fonds sera demandé lorsque le montant de la souscription est supérieur à 100 000 euros.)

II - RÉPARTITION DES ACTIFS DÉTENUS PAR L'INVESTISSEUR

a) Actifs financiers liquides : ___ %
b) Actifs financiers non liquides : ___ %
c) Actifs immobiliers : ___ %
d) Placements de trésorerie : ___ %
e) Autres : ___ %

III - INFORMATIONS SUR LES CONNAISSANCES ET EXPERTISES FINANCIÈRES DE L'INVESTISSEUR

Il est rappelé, en tant que de besoin, que la Société de Gestion Eiffel Investment Group ne fournit pas de conseil en investissement. Eiffel Investment Group vous invite, si vous êtes conseillés par un distributeur, à vous rapprocher de vos interlocuteurs qui pourront utilement compléter votre information et préciser avec vous le caractère adéquat du produit à votre profil. Les réponses aux questions figurant dans le présent questionnaire auront une influence sur l'appréciation, par Eiffel Investment Group, du caractère approprié du produit à votre connaissance et votre expérience en matière d'investissement. En l'absence de réponse partielle ou exhaustive, Eiffel Investment Group ne sera pas en mesure de vérifier le caractère approprié du produit à votre situation.

3.1 Connaissance des produits financiers

Indiquer si vous disposez d'une connaissance, expérience et expertise financières s'agissant des familles de produits suivantes :

Produits de trésorerie	☐ Oui	☐ Non
Produits à garantie du capital (totale ou partielle)	☐ Oui	☐ Non
Produits sans garantie	☐ Oui	☐ Non
OPCVM actions, obligations, diversifiés	☐ Oui	☐ Non
Obligations	☐ Oui	☐ Non
Actions	☐ Oui	☐ Non
Trackers, produits indexés	☐ Oui	☐ Non
Pierre-papier (SCPI/OPCI…)	☐ Oui	☐ Non
Produits défiscalisants (FCPI/FIP…)	☐ Oui	☐ Non
Private Equity (non coté)	☐ Oui	☐ Non
Produits à effet de levier	☐ Oui	☐ Non
Hedge funds	☐ Oui	☐ Non
Autres produits financiers (options, swaps, et autres instruments financiers à terme)	☐ Oui	☐ Non

3.2 Évaluation du risque produit

Indiquer votre connaissance et évaluation du risque financier associé aux familles de produits suivantes :

Produits de trésorerie	☐ Suffisante	☐ Insuffisante
Produits à garantie du capital (totale ou partielle)	☐ Suffisante	☐ Insuffisante
OPCVM actions, obligations, diversifiés	☐ Suffisante	☐ Insuffisante
Obligations	☐ Suffisante	☐ Insuffisante
Actions	☐ Suffisante	☐ Insuffisante
Trackers, produits indexés	☐ Suffisante	☐ Insuffisante
Pierre-papier (SCPI/OPCI…)	☐ Suffisante	☐ Insuffisante
Produits défiscalisants (FCPI/FIP…)	☐ Suffisante	☐ Insuffisante
Private Equity (non coté)	☐ Suffisante	☐ Insuffisante
Produits à effet de levier	☐ Suffisante	☐ Insuffisante
Hedge funds	☐ Suffisante	☐ Insuffisante
Autres produits financiers (options, swaps, et autres instruments financiers à terme)	☐ Suffisante	☐ Insuffisante

3.3 Historique des investissements

Indiquer dans quelle famille de produits vous avez investi dans les **3 dernières années** :

Produits de trésorerie	☐ Oui	☐ Non
Produits à garantie du capital (totale ou partielle)	☐ Oui	☐ Non
Produits sans garantie	☐ Oui	☐ Non
OPCVM actions, obligations, diversifiés	☐ Oui	☐ Non
Obligations	☐ Oui	☐ Non
Actions	☐ Oui	☐ Non
Trackers, produits indexés	☐ Oui	☐ Non
Pierre-papier (SCPI/OPCI…)	☐ Oui	☐ Non
Produits défiscalisants (FCPI/FIP…)	☐ Oui	☐ Non
Private Equity	☐ Oui	☐ Non
Nombre d'opérations au cours des 36 derniers mois	☐ Aucune	☐ - de 5 ☐ + de 5

Je note qu'il est risqué de détenir plus de 10% de mon portefeuille de valeurs mobilières dans ce type de placement

Produits à effet de levier	☐ Oui	☐ Non
Hedge funds	☐ Oui	☐ Non
Autres produits financiers (options, swaps, et autres instruments financiers à terme)	☐ Oui	☐ Non
Assurance vie en unité de compte	☐ Oui	☐ Non

3.4 Connaissance du produit

Comprenez-vous que le Fonds est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation «FCPI» investissant à long terme dans des actifs non-cotés, par définition, illiquides ?

☐ Oui ☐ Non

Comprenez-vous que vous ne pouvez céder vos Parts qu'à certaines conditions prévues dans le Règlement du Fonds et qu'il se peut que vous soyez obligé de conserver vos Parts dans le Fonds jusqu'à la date à laquelle le Fonds est liquidé ?

☐ Oui ☐ Non

Connaissez-vous les risques liés à un investissement en parts de FCPI ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous pris la mesure des risques de perte de tout ou partie de l'investissement envisagé et décidé que vous souhaitiez et étiez en mesure de prendre ce risque ?

☐ Oui ☐ Non

Selon vous, quelle est en moyenne la durée de placement recommandée d'un FCPI ?

☐ 5 à 10 ans ☐ 2 à 3 ans ☐ 20 à 30 ans

Avez-vous connaissance des frais liés à la souscription de parts du Fonds ?

☐ Oui ☐ Non

<u>Cadre réservé à la Société de Gestion</u>

Au regard des informations transmises, la Société de Gestion considère l'investissement

☐ Approprié ☐ Non approprié

SIGNATURE

Je reconnais et déclare :
• avoir reçu et pris connaissance du DIC ainsi que du Règlement relatif au Fonds auquel j'ai choisi de souscrire.
• avoir pris connaissance des avertissements et accepter les engagements spécifiques qui figurent dans ce Bulletin de Souscription.
• adhérer au Règlement du Fonds, et je m'engage irrévocablement à souscrire aux Parts A du Fonds.
• garantir à la Société de Gestion que toute déclaration et garantie qu'il effectue et consent aux termes du présent Bulletin de Souscription et que toute information qu'il a fournie ou qu'il fournira à la Société de Gestion conformément au présent Bulletin de Souscription est sincère, exacte et complète à la date de la présente souscription ou à la date à laquelle l'information est fournie.

Fait à ……, le …….

Fait en deux exemplaires dont un conservé par mes soins.

Coordonnées du commercialisateur ou cachet

Code EIG N° 3 3 0 0

Nom FCPI-enligne.com / Cabinet DCGA

Adresse 47 rue Poterne

Code postal 21200 *Ville* BEAUNE

E-mail contact@fcpi-enligne.com

Signature du **SOUSCRIPTEUR** Précédé de la mention manuscrite : « Lu et approuvé, bon pour souscription »	Signature du **CO-SOUSCRIPTEUR** Précédé de la mention manuscrite : « Lu et approuvé, bon pour souscription »

Notion d'information RGPD (collecte des données)

Les données à caractère personnel recueillies dans ce document par Eiffel Investment Group sont nécessaires pour le traitement de votre souscription au Fonds concerné. Elles pourront faire l'objet de traitements automatisés pour les finalités suivantes : souscription et gestion du Fonds. La collecte de ces données nous permet de répondre à nos obligations légales, fiscales, réglementaires ou encore contractuelles. C'est pourquoi, la non-fourniture de ces données peut être bloquant pour la souscription au Fonds concerné. Ces données seront conservées pendant toute la durée de la relation d'affaires ainsi que 6 ans après la clôture de la relation d'affaires. Vos réponses sont destinées à la seule information d'Eiffel Investment Group. Vos données ne sont pas transférées hors de l'Union Européenne. Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général relatif à la Protection des Données, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de portabilité des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit ou obtenir des informations sur le traitement de vos données, veuillez-vous adresser à Eiffel Investment Group - DPO - 22 rue de Marignan - 75008 PARIS ou par mail dpo@eiffel-ig.com. Dans le cadre de l'exercice de vos droits, une pièce d'identité pourra vous être demandée afin de confirmer votre identité.Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (ex : CNIL).

Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Nom du Produit :	**EIFFEL INNOVATION STRATEGIQUE 2026 - Parts A**
Initiateur :	EIFFEL INVESTMENT GROUP
Code ISIN :	FR00140196W1
Site internet :	www.eiffel-ig.com
Pour plus d'informations :	Vous pouvez contacter Eiffel Investment Group par courrier au 22 rue de Marignan 75008 Paris - France ou par téléphone au +33 (0)1 39 54 35 67.
Autorité compétente :	L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle d'Eiffel Investment Group en ce qui concerne ce document d'informations clés. Eiffel Investment Group est agréée sous le n°GP 10000035 en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Date de production :	22/07/2026

Type :	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
Durée :	Le Fonds est créé pour une durée de 8 ans prorogeable trois fois un an sur décision d'Eiffel Investment Group (prenant donc fin le 1er janvier 2038), sauf cas de dissolution anticipée.
Objectifs :	Pour les investissements du quota, soit 90% minimum de l'actif du Fonds (le « Quota d'Investissement de 90 % »), le Fonds recherchera principalement la réalisation de plus-values, par des prises de participation minoritaires dans des entreprises européennes innovantes, ayant une activité répondant aux critères de qualification de jeunes entreprises innovantes visée à l'article 44 sexies-0 A du CGI (les « JEI »). Ces participations pourront être cédées et valorisées notamment à l'occasion de la cession des participations ou lors de l'introduction en bourse de participations qui ne faisaient pas l'objet d'une cotation ou encore lors du rachat d'actions par un nouvel investisseur entrant dans le capital des participations du Fonds. Le Quota d'Investissement de 90 % sera constitué de titres ou d'avances en compte courant d'entreprises européennes innovantes, dont 40% au moins de titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital, de titres reçus en remboursement d'obligation ou de titres reçus en contrepartie d'obligations converties. Les avances en compte courant sont limitées à 15% de l'actif et consenties à des sociétés dans lesquelles le Fonds détient une participation. Le FCPI Eiffel Innovation Stratégique 2026 a vocation à investir dans tous les secteurs de l'économie et particulièrement dans les secteurs identifiés comme stratégiques pour l'avenir de l'Europe, notamment la santé (sciences de la vie, matériel scientifique et médical, biotechnologie, dispositifs médicaux), le numérique et les infrastructures critiques (technologies de l'information, télécommunications, électronique, logiciels, cloud), la cybersécurité, l'électronique, les semi-conducteurs, les technologies spatiales, la transition énergétique, la mobilité propre, l'agriculture durable, les technologies de défense et de protection, et pourra également comprendre des sociétés innovantes intervenant dans des secteurs plus traditionnels (sécurité, électricité, logistique, construction, services, équipement, matériel, industrie. L'Union Européenne sera la zone géographique d'investissement privilégiée, France comprise. Afin que les porteurs de parts du Fonds puissent bénéficier de la réduction relative à l'impôt sur le revenu prévue par l'article 199 terdecies-0 A bis du CGI (ci-après la « Réduction d'IR »), le Fonds devra respecter le Quota d'Investissement de 90 % au plus tard le dernier jour du 48ème mois suivant la date de clôture de la période de souscription fixée dans le prospectus complet du Fonds, laquelle ne peut excéder quatorze (14) mois à compter de la date de constitution du Fonds. Parmi les critères de sélection des investissements figurent notamment l'activité de l'entreprise, les capacités de son management, ses projets et sa stratégie de développement, sa valorisation, sa situation financière, la gouvernance de la société, etc. Les instruments visés seront notamment des actions ordinaires, des actions préférentielles et des obligations convertibles en actions. Le Fonds pourra investir dans des actions de préférence de nature à plafonner et/ou limiter la performance desdites actions (cf. tableau illustratif à l'article 3 du Règlement). Les pactes conclus par le Fonds pourront comprendre des clauses incitatives, mises en place pour motiver le management à créer plus de valeur. Ces mécanismes viennent diminuer la performance potentielle du Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la Société de Gestion ne réalisera pas d'investissement dans lequel un plafonnement inférieur à un seuil de 20% serait prévu. La part de l'actif du Fonds non soumise aux critères d'innovation pourra être notamment investie directement ou indirectement à travers des OPC ou des « ETF », titres de créances, certificats de dépôt. Il pourra par ailleurs avoir recours, pour des allocations modestes (inférieures à 10% de l'actif du Fonds) à des fonds de fonds alternatifs, agréés par l'AMF. Ces placements pourront exposer le Fonds à toutes les zones géographiques (France, Europe, monde, pays émergents). Il est possible que le Fonds puisse souscrire des parts d'OPC gérés par la même société de gestion ou une société liée. Le risque de change du portefeuille sera limité à 50% de l'actif du Fonds. Le Fonds n'utilisera pas d'instruments financiers à terme ni d'opération d'acquisition et cession temporaire de titres. Le Fonds pourra recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% du montant de son actif net. Phase de vie du FCPI : le Fonds est créé pour une durée de 8 ans prorogeable trois fois un an sur décision d'Eiffel Investment Group (prenant donc fin le 1er janvier 2038), sauf cas de dissolution anticipée visés à l'article 26 du règlement pendant laquelle les porteurs de parts ne pourront pas demander le rachat de leurs parts. La phase d'investissement durera en moyenne 5 ans à compter de l'année de création du Fonds. La phase de désinvestissement débutera à partir de la 6ème année. En fin de vie, et afin de préparer la liquidation du Fonds, le Fonds entrera en pré-liquidation conformément aux dispositions réglementaires qui lui sont applicables. Affectation des résultats : les revenus du Fonds seront capitalisés.
Investisseurs de détail visés :	Le produit est destiné à tout investisseur : (i) disposant d'un niveau de connaissance et d'expérience leur permettant d'appréhender les principales caractéristiques et les risques liés aux types d'actifs du Fonds ; (ii) recherchant la performance d'un placement à long terme dans les classes d'actifs décrites dans les objectifs ; (iii) dont l'horizon de placement est compris entre 8 et 11 ans ; (iv) étant en capacité de supporter un risque de perte en capital à savoir, la perte totale ou partielle des sommes investies. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques de « US Person » telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine.
Dépositaire :	Société Générale
Autres informations pratiques :	Le document d'informations clés, le prospectus et/ou le règlement, le dernier rapport annuel, la dernière composition d'actif du Fonds ainsi que toutes autres informations pratiques, et notamment la dernière valeur liquidative des parts, sont disponibles sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de la Société de Gestion.

Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant la durée de vie du fonds jusqu'à la clôture de sa liquidation.

Vous ne pourrez pas sortir du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la catégorie 6 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque élevée.



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 8 an(s).

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité de vous payer soit affectée.

Autres risques matériellement pertinents : risque de liquidité, risque de crédit, risque de gestion discrétionnaire, risque fiscal et risques en matière de durabilité

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 465 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,40 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 811 EUR
	Rendement annuel moyen	-11,40 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 417 EUR
	Rendement annuel moyen	2,70 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	45 164 EUR
	Rendement annuel moyen	20,70 %

Afin de construire les scénarios de performance, la sociétés de gestion gérant le FIA a établit les estimations en se référant notamment aux données disponibles par les études sur les performances nettes des acteurs français du Capital Investissement de France Invest à fin 2024.

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. En outre, les frais présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des frais des contrats d'assurance vie ou de capitalisation lorsqu'ils s'appliquent.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et de différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

Coûts totaux	3893 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,56 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,30% avant déduction des coûts et de 2,70 % après cette déduction.

Composition des coûts

	5 % maximum du montant de votre investissement.	500 EUR
	Aucun coût de sortie n'est appliqué à ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
	2,73 % TTC en moyenne annuelle du montant des souscriptions (soit 4 % les 3 premières années et 3 % les 6 années suivantes). Il s'agit de l'incidence des coûts de gestion, administratifs, réglementaires et comptables prélevés chaque année pour faire fonctionner le Fonds. Cela couvre notamment la commission de gestion, la rémunération du dépositaire, du délégataire administratif et comptable, du commissaire aux comptes du Fonds, les frais de constitution, les frais dévaluation, frais de gestion indirects, etc.	281 EUR
	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
	20 % des produits et plus-values nets de charges réalisées par le Fonds à la sortie de l'investissement. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.	487 EUR

Cela illustre les coûts par rapport à la valeur théorique du PRIIP.

La période de détention recommandée est de 8 an(s). Elle est prorogeable trois fois 1 an sur décision d'Eiffel Investment Group (sauf dissolution anticipée).

Les porteurs de parts ne pourront pas demander le rachat de leurs parts par le Fonds avant le 1er janvier 2035. Le cas échéant, les durées de vie et de blocage du Fonds pourront être prorogées de trois périodes successives de un an chacune, sur décision de la Société de Gestion, soit jusqu'au 1er janvier 2038, période pendant laquelle les rachats ne sont pas autorisés. A titre exceptionnel, les demandes de rachat qui interviennent avant le 1er janvier 2035 seront acceptées si elles sont justifiées par les évènements suivants :

- invalidité du souscripteur, de son conjoint ou partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité soumis à une imposition commune correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale,
-décès du souscripteur, de son conjoint ou partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité soumis à une imposition commune,
-licenciement du souscripteur, de son conjoint ou partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité soumis à une imposition commune, Aucune demande de rachat par le fonds ne sera recevable après la dissolution du fonds pendant la période de liquidation de l'actif.

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter Eiffel Investment Group par courrier au 22 rue de Marignan 75008, Paris - France ou par téléphone au +33 (0)1 39 54 35 67. Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le vend,veuillez contacter cette personne en direct.

Fiscalité : les porteurs peuvent sur simple demande auprès de la société de gestion obtenir une note sur la fiscalité applicable au FCPI. La législation fiscale dans le pays d'origine de l'OPC pourrait avoir un impact sur les investissements. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. L'avantage fiscal ne doit pas être la seule motivation de l'investissement. Enfin l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.eiffel-ig.com / Rubrique "ESG".